

CONCLUSIONS DE LA 24^{ème} SESSION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 17 MARS 2022

OBJECTIF

Informers les participants au 5^{ème} Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG05) des recommandations issues de la 24^{ème} Session du Comité Scientifique (CS24), tenue du 6 au 10 décembre 2021, concernant notamment les travaux du CTPG.

CONTEXTE

À la 24^{ème} Session du CS, le CS a noté et examiné les recommandations formulées par le CTPG04 en 2021 et le GTM12 en 2021 qui incluaient des mises à jour sur le processus d'ESG pour diverses espèces CTOI. Le CS24 a formulé un ensemble de demandes en se basant sur ces recommandations (se reporter aux extraits du Rapport du CS24 ci-dessous). En outre, le CS24 a examiné et approuvé un Programme de travail pour le GTM, tel que détaillé à l'[Appendice A](#) ainsi qu'un Programme de travail révisé pour le développement des PG pour les principales espèces CTOI ([Appendice B](#)).

DISCUSSION

Les extraits suivants du Rapport du CS24 (IOTC-2021-SC24-R) sont inclus ici pour examen et action du CTPG05 :

Rapport de la 12^{ème} Session du Groupe de travail sur les Méthodes (GTM12)

(Paragraphe 112): Le CS **A NOTÉ** que le GTM a examiné et discuté un large éventail de questions, y compris les progrès de l'ESG pour les espèces de la CTOI, les questions générales relatives à l'ESG, les standardisations conjointes des CPUE, la gestion des DCP basée sur la science et les orientations en matière de détermination de l'état des stocks.

Progrès de l'Évaluation de la Stratégie de Gestion

(Paragraphe 113): Le CS **A NOTÉ** les bons progrès réalisés dans les exercices d'évaluation des stratégies de gestion pour les espèces de la CTOI en 2021, ainsi que les discussions utiles sur les travaux d'ESG lors de la réunion de la task force sur l'ESG (un groupe d'experts techniques du GTM) et de la réunion du CTPG en 2021.

(Paragraphe 114): Le CS **A PRIS NOTE** des lignes directrices incluses à l'Appendice 6a du présent rapport pour traiter des circonstances exceptionnelles dans le processus d'ESG. Le Comité scientifique **A également NOTÉ** que ces directives sont un document vivant et que des révisions peuvent être nécessaires à l'avenir. Le CS **A RECOMMANDÉ** que la Commission examine et approuve les lignes directrices.

(Paragraphe 115): Le CS **A PRIS NOTE** du calendrier révisé des travaux d'ESG inclus à l'Appendice 6b du présent rapport, qui fournit le calendrier de développement des procédures de gestion pour les espèces clés de la CTOI. Le CS **A NOTÉ** que le calendrier révisé des travaux d'ESG est encore ambitieux mais que le travail technique pourrait, en principe, être achevé dans les délais proposés avec des ajustements mineurs. Le CS **A RECOMMANDÉ** que la Commission examine et approuve le calendrier révisé.

ESG du germon

(Paragraphe 116): Le CS **A NOTÉ** que le modèle opérationnel (MO) de l'ALB a été construit à partir du modèle d'évaluation de 2019, en utilisant une approche de conception factorielle partielle. Deux MO différents – l'un basé sur un modèle de production excédentaire, et l'autre basé sur une HCR employée par la CCSBT pour le thon rouge du Sud, ont été testés. Le CS **A également PRIS NOTE** de la proposition de tester des méthodes alternatives afin d'avoir un MO qui ne dépend pas de l'évaluation du stock.

ESG du listao

(Paragraphe 117): Le CS **A NOTÉ** qu'un expert en ESG a été engagé en 2020 pour entreprendre la révision de la règle d'exploitation du listao, en vue de l'examiner et éventuellement de la réviser, comme l'exige la résolution

16/02. Le travail s'est poursuivi en 2021 et comprend (1) l'élaboration d'un OM basée sur Stock Synthesis III ; (2) l'élaboration d'un modèle d'évaluation du stock simple pouvant être adapté aux données simulées de la grille d'évaluation du stock de listao; et (3) le test de simulation des procédures de gestion (PG) basées sur le modèle avec la contribution des parties prenantes.

(Paragraphe 118): Le CS **A NOTÉ** que le GTM a estimé que la présentation des résultats sur la performance des PG par rapport à différents points de référence (c'est-à-dire basés sur le RMD et l'épuisement) est susceptible de rendre la communication des résultats plus difficile mais que les informations sur les points de référence basés sur le RMD pourraient être incluses dans le tableau complet des statistiques de performance.

ESG de l'albacore

(Paragraphe 119): Le CS **A NOTÉ** que la présentation de l'ESG sur l'albacore au GTM n'a pas progressé car les problèmes liés au modèle d'évaluation du stock rencontrés ces dernières années n'ont pas été résolus à temps pour les travaux sur l'ESG. Le CS **A NOTÉ** que ces problèmes sont également partagés par l'OM actuel qui est basé sur le modèle d'évaluation.

(Paragraphe 120) Le CS **A NOTÉ** que le GTM a suggéré que si l'évaluation du stock de 2021 est approuvée par le Comité scientifique et qu'il n'y a pas de problèmes évidents dans les projections qui semblent susceptibles de se manifester dans les OM, alors les OM seront reconditionnés et le test des PG candidates reprendra.

(Paragraphe 121) Cependant, bien que le CS considère que l'évaluation de l'albacore ait été significativement améliorée, il existe encore quelques problèmes importants et mis en évidence dans l'évaluation et la projection qui pourraient rendre impossible l'utilisation ultérieure du MO actuel. Par conséquent, des approches alternatives pour le redéveloppement et le reconditionnement du MO seront explorées dans le cadre des travaux en cours de l'ESG du YFT devrait être considéré comme une option. Le CS **A NOTÉ** que les alternatives proposées pour le développement du MO seraient moins dépendantes des données historiques, mais qu'elles feraient un usage intensif du modèle d'évaluation actuel. Le CS **EST CONVENU** qu'une discussion plus détaillée de cette approche devrait avoir lieu (lors de la réunion du groupe de travail sur l'ESG au début de l'année prochaine) avant de déterminer la meilleure marche à suivre.

ESG du patudo

(Paragraphe 122): Le CS **A NOTÉ** que le MO du patudo, qui a été élaboré au fil des ans, s'est avéré relativement stable. Le CS **A également NOTÉ** que de nombreuses PG candidates ont été évaluées de manière approfondie par l'ESG jusqu'à présent. Suivant la recommandation du GTM, le CS a déterminé que le MO et l'ESG du patudo ont abordé de manière satisfaisante toutes les principales causes d'incertitude pour ce stock que les conditions d'application de la "guillotine de Butterworth" (arrêt du reconditionnement du MO) sont remplies. Le CS est donc **CONVENU** d'approuver le MO du patudo.

(Paragraphe 123): Le CS **A NOTÉ** que deux PG, à savoir la "crosse de hockey" basée sur un modèle (PT-HS) et la projection des captures et des CPUE basée sur un modèle (PT-PROJ), toutes deux accordées en fonction de deux critères (60% et 70% de probabilité de se trouver dans le quadrant vert de Kobe au cours des années de référence) sont recommandés par le GTM, sur la base de leurs indicateurs de performance. Le CS **EST CONVENU** de présenter les PG ainsi que leurs indicateurs de performance au CTPG et à la Commission. Le CS **A NOTÉ** qu'il appartiendra au CTPG et à la Commission de décider de la PG finale.

(Paragraphe 124): Le CS **A REMERCIÉ** les concepteurs de l'ESG du patudo pour leur travail acharné dans le développement du MO et les évaluations des PG candidates au fil des ans, ainsi que toutes les personnes, y compris les participants au GTM, qui ont contribué à la révision de l'ESG du patudo. Le CS a également **FÉLICITÉ** les développeurs pour avoir franchi des étapes-clés vers l'adoption réussie d'une procédure de gestion pour le stock de patudo.

(Paragraphe 125): Le CS **A PRIS NOTE** du document IOTC-2021-SC24-INF05 qui présente les termes de référence de l'examen externe proposé de l'ESG du patudo, qui devrait avoir lieu de 2022 à 2024. Le CS a discuté des calendriers, des plans de travail et des résultats attendus et a apporté des précisions sur le mandat. Le CS **EST CONVENU** que le processus d'examen externe ne doit pas empêcher l'adoption d'une PG provisoire pour le patudo par la Commission avant l'achèvement de l'examen. Le CS **EST CONVENU** également que le nombre d'examineurs requis sera déterminé ultérieurement en fonction de la disponibilité des fonds (voir également le paragraphe 102 sur la revue de l'ESG du patudo).

ESG de l'espadon

(Paragraphe 126): *Le CS A NOTÉ que des progrès limités ont été réalisés sur l'ESG de l'espadon en 2020, mais que les travaux ont repris au début de 2021, avec des progrès satisfaisants pendant le reste de l'année.*

RECOMMANDATION

Que le CTPG :

- 1) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC–2022–TCMP05–05 qui présentait les principales conclusions de la 24^{ème} Session du Comité Scientifique, concernant notamment les travaux du CTPG.
- 2) **ÉTUDIE** la meilleure façon de faire avancer ces questions au cours de la réunion actuelle.

APPENDICES

Appendice A: Programme de travail (2022-2026) du Groupe de Travail sur les Méthodes (GTM)

Appendice B: Programme de travail pour l'élaboration de Procédures de Gestion pour les principales espèces dans la zone CTOI

APPENDICE A

PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES METHODES (2022-2026)

Tableau 1. Thèmes prioritaires pour obtenir les informations nécessaires à la formulation des avis requis par la Commission. Les éléments de la Résolution 15/10 ont été inclus comme demandé par la Commission.

Thème	Sous-thème et projet	Calendrier				
		2022	2023	2024	2025	2026
1.	Poursuite de l'Évaluation de la Stratégie de Gestion pour le germon, le listao, l'albacore, le patudo et l'espadon					
	Examen par des pairs de l'ESG du BET conformément aux TdR approuvés par le CS					
Besoins futurs en matière de recherche (sans ordre de priorité)						
	1.1 Germon					
Évaluation de la stratégie de gestion	1.1.1 Révision des modèles opérationnels basés sur les commentaires du GTM et du CS, y compris de possibles tests de robustesse					
	1.1.2 Réalisation d'un premier jeu de simulations et de résultats					
	1.1.3 Révision des Procédures de Gestion et des indicateurs après présentation de l'ensemble initial au CTPG et à la Commission					
	1.1.4 Examen par des pairs externes (2022 ou date à déterminer)					
	1.1.5 Évaluation d'un nouveau jeu de Procédures de Gestion (si nécessaire)					

<p>1.2 Listao</p> <p>1.2.1 Révision et adaptation du cadre des évaluations des simulations des PG. Passer de la HCR à une PG entièrement définie.</p>					
<p>1.2.2 Élaborer un modèle de production révisé à inclure dans le cadre de simulation</p>					
<p>1.2.3 Conditionner le MO sur le modèle d'évaluation actualisé à partir de 2020.</p>					
<p>1.2.4 Présentation des résultats révisés des PG au CTPG pour date d'adoption cible 2023</p>					
<p>1.2.5 Itérations additionnelles si nécessaire</p>					
<p>1.3 Patudo</p> <p>1.3.1 Mise à jour du MO et présentation des résultats préliminaires des PG au CTPG, révision du nouveau MO par le GTTT/GTM</p> <p>1.3.2 Examen par des pairs externes (2021 ou date à confirmer)</p> <p>1.3.3 Présentation des résultats révisés des PG au CTPG pour date d'adoption cible 2022</p> <p>1.3.4 Itérations additionnelles si nécessaire</p>					
<p>1.4 Albacore</p> <p>1.4.1 Mise à jour du MO et présentation des résultats préliminaires des PG au CTPG, révision du nouveau MO par le GTTT/GTM</p> <p>1.4.2 Présentation des résultats révisés des PG au CTPG pour date d'adoption cible 2024, (mise à jour itérée si besoin)</p>					

1.4.3	Itérations additionnelles si nécessaire					
1.5	Espadon					
1.5.1	MO initial					
1.5.2	Conditionnement et configuration du MO					
1.5.3	Tests génériques des PG					
1.5.4	Modèle final avec PG					
1.5.5	Examen par des pairs externes					
Plusieurs états de stock dérivés de différentes structures de modèles	3.1 Élaborer une orientation spécifique sur les modèles les plus appropriés à utiliser ou sur la façon de synthétiser les résultats lorsque plusieurs modèles d'évaluation des stocks sont présentés. (<i>Se reporter au IOTC-2016 WPTT18-R, para.91</i>)					
Présentation des avis sur l'état des stocks pour les stocks limités en données	2.1 Explorer des méthodes potentielles de présentation de l'avis sur l'état des stocks aux gestionnaires à partir de plusieurs scénarios limités en données, par ex. par l'élaboration d'une approche par niveaux de la soumission des avis sur les stocks, sur la base des types indicateurs utilisés pour déterminer l'état des stocks (par exemple : séries de PUE, modèles d'évaluation des stocks)					
Révision par des pairs	Révision par des pairs basée sur les Termes de référence convenus par le GTM et suivant le calendrier recommandé à l'Appendice V du rapport du GTM12.					

Renforcement des capacités	Développement continu d'outils, de supports et de cours visant à poursuivre le renforcement des capacités pour accroître la participation au processus d'ESG					
----------------------------	--	--	--	--	--	--

APPENDICE B

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ELABORATION DE PROCEDURES DE GESTION POUR LES PRINCIPALES ESPECES DANS LA ZONE CTOI

Année	Germon	Listao	Albacore	Patudo	Espadon
2021	<p>CTPG: Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p>	<p>CTPG: Soumettre un avis à la Commission sur les résultats de l'application de la HCR.</p> <p>Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p>	<p>CTPG: Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p>	<p>CTPG: Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p>	<p>CTPG: Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p>
	<p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires et soumettre une orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité d'approfondir l'ESG des PG candidates ou alternatives.</p>	<p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires et soumettre une orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité de procéder à l'approfondissement de l'ESG pour les PG candidates ou alternatives.</p>	<p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires et soumettre une orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité de procéder à l'approfondissement de l'ESG pour les PG candidates ou alternatives.</p>	<p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires et soumettre une orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité de procéder à l'approfondissement de l'ESG pour les PG candidates ou alternatives.</p>	<p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires et soumettre une orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité de procéder à l'approfondissement de l'ESG pour les PG candidates ou alternatives.</p>
	<p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre l'ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>	<p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre l'ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>	<p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre l'ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>	<p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre l'ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>	<p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre l'ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>
2022	CTPG:	CTPG:	CTPG:	CTPG:	CTPG:

	<p>Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires et soumettre une orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité d'approfondir l'ESG des PG candidates ou alternatives.</p>	<p>Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires et soumettre une orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité de procéder à l'approfondissement de l'ESG pour les PG candidates ou alternatives.</p>	<p>Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires et soumettre une orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité de procéder à l'approfondissement de l'ESG pour les PG candidates ou alternatives.</p>	<p>Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis de ses organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG.</p>	<p>Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires et soumettre une orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité de procéder à l'approfondissement de l'ESG pour les PG candidates ou alternatives.</p>
	<p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre l'ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>	<p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre l'ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>	<p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre l'ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>	<p>GT/CS: Processus et application de la PG adoptée</p>	<p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre l'ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>
2023	<p>CTPG: Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y</p>	<p>CTPG: Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y</p>	<p>CTPG: Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y</p>	<p>CTPG:</p>	<p>CTPG: Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y</p>

	<p>compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires et soumettre une orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité de procéder à l'approfondissement de l'ESG pour les PG candidates ou alternatives.</p> <p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre l'ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>	<p>compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis de ses organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG.</p> <p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre l'ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>	<p>compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires et soumettre une orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité de procéder à l'approfondissement de l'ESG pour les PG candidates ou alternatives.</p> <p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre l'ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>	<p>Commission:</p> <p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre une ESG afin de soumettre un avis sur la performance des PG candidates.</p>	
2024	<p>CTPG: Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis de ses organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG.</p>	<p>CTPG: Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis de ses organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG.</p>	<p>CTPG: Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis de ses organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG.</p>	<p>CTPG: Soumettre un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et toute proposition de Résolution visant à une PG qui nécessitent une décision de la Commission, y compris la performance des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis de ses organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG.</p>	